

CARTE CODE N°1

**PROBLEMES ARTICULAIRES, MUSCULAIRES OU OSSEUX
AU NIVEAU DU DOS**

Exemples

- Scoliose
- Sciatique
- Lumbago
- Hernie discale
- Arthrose vertébrale
- Ostéoporose vertébrale
- Cruralgie
- Maladies rhumatismales
- Lombalgie, dorsalgie, mal au dos
- Fracture de vertèbre, tassement vertébral

(...)

(Les problèmes au niveau du cou sont examinés plus loin)

CARTE CODE N°2

**PROBLEMES ARTICULAIRES, MUSCULAIRES OU OSSEUX
AU NIVEAU DES MEMBRES INFERIEURS
(JAMBES, PIEDS, HANCHES)**

Exemples

- Arthrose (gonarthrose, coxarthrose...)
- Arthrite, polyarthrite
- Rhumatismes
- Hallux-valgus
- Ostéoporose
- Paralysie d'un des membres inférieurs, paraplégie, tétraplégie
- Tendinite
- Contracture, déchirure musculaire
- Luxation, entorse
- Fracture d'un des membres inférieurs, du bassin, du col du fémur
- Amputation

(...)

(Les problèmes circulatoires sont examinés plus loin)

CARTE CODE N°3

**PROBLEMES ARTICULAIRES, MUSCULAIRES OU OSSEUX
AU NIVEAU DES MEMBRES SUPERIEURS
(COU, EPAULES, BRAS OU MAINS)**

Exemples

- Arthrose
- Arthrite, polyarthrite
- Rhumatismes
- Ostéoporose
- Paralysie d'un des membres supérieurs (paraplégie, tétraplégie)
- Douleurs cervicales
- Névralgie cervico-brachiale
- Tendinite
- Contracture, déchirure musculaire
- Luxation, entorse
- Canal carpien
- Fracture d'un des membres supérieurs
- Amputation
- (...)

(Les problèmes circulatoires sont examinés plus loin)

CARTE CODE N°4

PROBLEMES AU NIVEAU DE LA PEAU

Exemples

- Psoriasis
- Eczéma
- Dermatose
- Urticaire
- Brûlure
- Allergies cutanées
- Acné
- Mycoses
- Abscess
- Furoncles
- Plaies
- Pelade
- Ulcères cutanés

(...)

CARTE CODE N°5

PROBLEMES RESPIRATOIRES OU PULMONAIRES

Exemples

- Rhinite allergique
- Sinusite chronique
- Asthme
- Bronchite chronique
- Emphysème
- Pneumoconiose
- Œdème pulmonaire
- Pleurésie
- Insuffisance respiratoire
- Pneumothorax

(...)

CARTE CODE N°6

PROBLEMES AU NIVEAU DE L'AUDITION

Exemples

- Acouphènes, bourdonnements, sifflements
- Surdit  (partielle ou totale), baisse de l'audition
- Hyperacousie

(...)

CARTE CODE N°7

MAUX DE TETE, MIGRAINES, FATIGUE VISUELLE

CARTE CODE N°8

MAL VOYANCE APRES CORRECTION, CECITE

Exemples

La myopie ou presbytie qui est corrigée par le port de lunettes ne doit pas être déclarée.

- Strabisme
- Glaucome
- Cataracte
- Décollement de rétine
- Myopie non corrigée par le port de lunettes

CARTE CODE N°9

TENSION, PROBLEMES CIRCULATOIRES, CARDIAQUES OU CARDIOVASCULAIRES

Exemples

- Hypertension
- Infarctus du myocarde
- Angine de poitrine
- Insuffisance cardiaque
- Embolie pulmonaire
- Tachycardie, arythmie
- Phlébite
- Varices
- Oedèmes
- Infarctus cérébral, hémorragie cérébrale
- Accident vasculaire cérébral
- Anévrisme
- Artérite des membres inférieurs

(...)

CARTE CODE N°10

TROUBLES DE LA PAROLE OU DU LANGAGE

Exemples

- Bégaiement
 - Dyslexie
 - Dysphasie, aphasie
 - Mutisme
 - Dysphonie, aphonie
- (...)

CARTE CODE N°11

MALADIES VIRALES OU INFECTIEUSES OU BACTERIENNES BENIGNES

Exemples

- Grippe
- Angine
- Bronchite aiguë
- Pneumonie virale
- Otite
- Sinusite
- Rhinopharyngite, rhume
- Zona, herpès

(...)

CARTE CODE N°12

MALADIES VIRALES OU INFECTIEUSES OU BACTERIENNES SERIEUSES

Avez-vous actuellement ou avez-vous eu au cours des douze derniers mois, une maladie infectieuse, virale, ou bactérienne ?

1. oui
2. non

Exemples

- Encéphalite, méningite
- SIDA
- Tuberculose
- Syphilis
- MST (Maladies sexuellement transmissibles)
- Fièvre jaune
- Listériose
- Septicémie
- Hépatite
- Paludisme

Si oui, pouvez-vous me préciser laquelle ?

(Même si elle n'a pas été citée dans les exemples)

CARTE CODE N°13

MALADIES NEUROLOGIQUES

Avez-vous actuellement ou avez-vous eu au cours des douze derniers mois, la maladie de parkinson, une sclérose en plaque, ou une autre maladie neurologique ?

1. oui
2. non

Exemples

- Hémiplégie
- Epilepsie
- Apnée du sommeil
- Maladie de Parkinson
- Maladie d'Alzheimer
- Sclérose en plaques
- Maladie de Charcot ou sclérose latérale amyotrophique
- Chorée de Huntington

Si oui, pouvez-vous me préciser laquelle ?

(Même si elle n'a pas été citée dans les exemples)

CARTE CODE N°14

Avez-vous actuellement ou avez-vous eu au cours des douze derniers mois, une leucémie, un cancer ?

1. oui
2. non

Si oui, pouvez-vous me préciser lequel ?

CARTE CODE N°15

AUTRES TROUBLES PSYCHIQUES OU PSYCHOLOGIQUES

Avez-vous actuellement ou avez-vous eu au cours des douze derniers mois, d'autres troubles psychiques ou psychologiques ?

1. **oui**
2. **non**

Exemples

- Troubles du sommeil, insomnies
- Anorexie
- Boulimie
- Psychose maniacodépressive
- Troubles obsessionnels compulsifs (TOC)
- Schizophrénie
- Paranoïa
- Névrose
- Retard mental
- Autisme
- Alcoolisme

(...)

Si oui, pouvez-vous me préciser lequel ?

(Même s'il n'a pas été cité dans les exemples)

CARTE CODE N°16

AUTRES PROBLEMES DE SANTE OU HANDICAPS

Exemples

- Anémie,
- Cholestérol, triglycérides.
- Hyperthyroïdie, hypothyroïdie
- Maladies génétiques, maladies orphelines
- Maladies digestives type ulcère de l'estomac, hernie hiatale, colite.
- Maladies génito urinaires type infections urinaires fréquentes, cystites, fibromes, insuffisance rénale, calcul rénal ou de la vessie...(..)

CARTE CODE N°17

AVEZ-VOUS OBTENU UNE RECONNAISSANCE DU TYPE ?

		OUI	NON	Demande En Cours
1	Une reconnaissance suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle			
2	Une pension d'invalidité			
3	Une reconnaissance de la qualité de mutilé de guerre et assimilés			
4	Une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale (on n'inclut pas la mutuelle) pour un de vos problèmes de santé ou handicaps			
5	La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) de la COTOREP (ou d'une Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)			
6	L'orientation en ateliers protégés (ou entreprise adaptée) ou vers un centre de distribution de travail à domicile			
7	L'orientation dans les CAT (ou dans les établissement ou services d'aide par le travail)			
8	La prestation de compensation du handicap			
9	La délivrance de la carte d'invalidité			
10	Une autre reconnaissance			

CARTE CODE N°18

Votre emploi actuel est-il ...

1. dans un établissement aux services d'aide par le travail (ESAT), (ex Centre d'aide par le travail (CAT)) ?	1. oui	2. non
2. dans une entreprise adaptée (ex atelier protégé) ou un centre de distribution de travail à domicile (CDTD) ?	1. oui	2. non
3. un emploi réservé aux personnes handicapées de la fonction publique ou des collectivités locales ?	1. oui	2. non
4. un emploi de travailleur handicapé en milieu ordinaire hors entreprise adaptée (les ex « ateliers protégés ») et centres de distribution ?	1. oui	2. non
5. un autre emploi ?	1. oui	2. non

Annexe 2 : instructions remises aux enquêteurs

Enquête complémentaire 2007

Sur Santé, Handicap et Travail

Formation Enquêteurs

La première version du questionnaire de cette enquête complémentaire 2007 a été finalisée en septembre 2005. Un premier test papier a alors été mené en Bretagne, Midi-Pyrénées et Poitou Charentes du 14 novembre au 2 décembre 2005. Après des modifications et une capisation du questionnaire, un second test a été mené en conditions réelles d'interrogation en Languedoc-Roussillon, en Picardie et dans la DR du Centre du 22 mai au 11 juin 2006. Après de nouvelles modifications du questionnaire, le questionnaire a été une dernière fois testé en Alsace et Poitou Charentes lors de la répétition générale qui s'est tenue mi octobre 2006.

L'enquête complémentaire répond à deux types d'objectifs, des objectifs européens d'une part plus axés sur les liens des problèmes de santé avec le travail, et des objectifs nationaux d'autre part, plus généraux, sur les problèmes de santé et les handicaps.

Ce document de formation détaille dans une première partie ces objectifs. Il présente ensuite l'architecture du questionnaire et enfin, il détaille les instructions question par question.

Le deuxième document mis à votre disposition est un cahier d'exercices sur l'enquête complémentaire 2007.

Le troisième document est le carnet de cartes codes, indispensable pour les questions sur les problèmes de santé du module A.

1. Objectifs de l'enquête

1.1. Objectifs européens d'une part

a) Le cadre politique

La sécurité et la santé au travail constituent une des politiques sociales les plus importantes de l'Union Européenne. Dès 1951, la Communauté Européenne de l'Acier et du Charbon parlait d'améliorer la sécurité des travailleurs. Cet objectif fut étendu ensuite par le traité de Rome à toutes les personnes employées. En conséquence, un ensemble de lois est adopté depuis la fin des années 70 afin d'améliorer les normes de santé et de sécurité.

Dans l'union européenne, la directive sur la santé et sur la sécurité oblige les employeurs à tenir un registre des accidents du travail entraînant plus de trois jours d'absence. Une autre recommandation dresse une liste des maladies professionnelles qui doivent être signalées. Dans ce contexte, des séries de données issues des sources administratives nationales sont collectées depuis 1990 pour les accidents du travail, et depuis 1995 pour les maladies professionnelles.

La nouvelle stratégie communautaire mise en place pour 2002-2006 sur la santé et la sécurité au travail a trois aspects :

- Elle adopte une approche globale sur le bien-être au travail, prenant en compte les changements du monde du travail et l'émergence de nouveaux risques. Elle a pour objectifs d'améliorer la qualité des conditions de travail, et de créer un environnement de travail sûr et sain.
- Elle s'appuie sur la culture de la prévention des risques, en combinant divers instruments politiques -dialogue social, législation, mesures pratiques et progressives, incitations économiques -, et en construisant des partenariats entre les différents acteurs.
- Elle souligne l'importance d'une ambitieuse politique sociale, facteur essentiel de la compétitivité d'une entreprise. Ne pas avoir une telle politique a un coût élevé et pour l'entreprise et pour la collectivité.

D'où l'intérêt d'avoir une mesure de ce qui se passe en Europe et une mesure harmonisée. Celle-ci permettra d'évaluer l'efficacité des politiques entreprises. Cette information contiendra d'une part des données sur les accidents du travail et sur les maladies professionnelles, ainsi que sur leurs causes et leurs conséquences. Elle contiendra d'autre part des informations sur les facteurs environnementaux qui sont potentiellement responsables des problèmes au travail. Les données statistiques seront aussi disponibles pour les phénomènes émergents (maladies liées au stress par exemple).

La commission utilise déjà les résultats du module adhoc 1999 sur le même thème pour certains risques spécifiques. Comme la stratégie couvre la période 2002-2006, le module adhoc 2006 permettra d'évaluer la situation après que la politique a été appliquée.

b) Objectifs européens de l'enquête

Le premier objectif européen de l'enquête est de connaître le nombre d'accidents du travail ainsi que le nombre de jours de travail perdus du fait de ces accidents du travail. L'enquête permettra aussi de connaître le nombre de maladies causées ou aggravées par le travail ainsi que le nombre de jours de travail perdus du fait de ces maladies.

Le second objectif européen est d'analyser les différences de résultats selon :

- les caractéristiques de l'employeur (activité économique, taille de l'entreprise...)
- les caractéristiques de l'emploi du salarié (statut professionnel, profession, temps complet-temps partiel, durée de la carrière, ...)

Toutes ces informations sont en effet disponibles dans l'enquête Emploi.

Les objectifs pratiques détaillés sont :

1/ pour les accidents du travail

- de connaître la fréquence des accidents du travail qui entraînent trois jours ou moins d'absence (ces données ne sont pas disponibles dans les sources administratives)
- de comparer les sources administratives et les données de l'enquête, pour les accidents qui entraînent quatre jours ou plus d'absence.
- de connaître la fréquence des accidents du travail dans les secteurs ou pour certaines catégories professionnelles mal couverts par les sources administratives
- d'analyser la fréquence des accidents du travail selon certaines variables de l'enquête Emploi (elles sont citées plus haut)

2/ pour les maladies causées ou aggravées par le travail

- de connaître la fréquence des maladies causées ou aggravées par le travail, et pas seulement celles reconnues comme maladies professionnelles par les organismes compétents
- de connaître la fréquence des maladies émergentes qui sont liées au travail (certaines maladies ne sont pas encore dans la liste des maladies professionnelles reconnues)
- de mesurer les absences dues aux maladies causées ou aggravées par le travail
- d'analyser la fréquence de ces maladies selon certaines variables de l'enquête Emploi (elles sont citées plus haut)

1.2. Objectifs nationaux d'autre part

Dans leur vie quotidienne, les personnes handicapées déclarent, plus souvent que les personnes valides, subir des attitudes négatives, des comportements ou traitements défavorables. Sur le marché du travail, ces différences sont manifestes.

En 2005, le gouvernement a donc adopté une nouvelle loi en faveur des personnes handicapées. Cette loi est appelée « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elle cherche à favoriser l'intégration scolaire et professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire. Elle envisage à cette fin de créer des pénalités dans la Fonction publique si l'obligation d'emploi

des travailleurs handicapés n'y est pas remplie. Elle envisage aussi d'augmenter les pénalités des établissements privés de plus de 20 salariés qui n'emploient pas ou pas suffisamment de personnes handicapées.

De nombreuses informations manquent sur la situation des personnes handicapées. Certes les données issues des sources administratives sont nombreuses. Nous disposons par exemple des données collectées auprès des COTOREP, des données liées à la déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Parmi les chômeurs inscrits à l'ANPE, les personnes ayant une reconnaissance officielle de leur handicap sont bien repérées et suivies. Mais la vision apportée par les données officielles est partielle. Ainsi les sources régulières ne considèrent que les handicaps reconnus officiellement. Elles ne s'intéressent aussi qu'aux personnes handicapées travaillant dans des établissements privés d'au moins 20 salariés. Elles n'apportent donc aucune information sur les personnes employées dans les petits établissements privés. De même les statistiques de la Fonction publique n'intègrent pas le ministère de l'Éducation nationale. La situation des personnes handicapées est donc mal connue et reconnue.

L'enquête complémentaire 2007 va permettre de mesurer de façon précise la situation des personnes handicapées par rapport au marché du travail. Elle fournira une évaluation précise du % de personnes handicapées inactives, en recherche d'emploi et en emploi sans restriction aucune sur la taille de leur entreprise...

Encadré : La législation française sur l'emploi des personnes handicapées.

La loi de 1987 sur l'emploi des travailleurs handicapés.

L'obligation d'emploi des mutilés de guerre est supprimée avec la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Le pourcentage d'emploi obligatoire de travailleurs handicapés est relevé de 3% à 6 %. L'obligation concerne l'ensemble du secteur public et les établissements du secteur privé occupant au moins 20 salariés. Au sens de cette loi, sont considérés comme travailleurs handicapés les personnes reconnues handicapées par la COTOREP, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité d'au moins 10 %, les invalides pensionnés, les mutilés de guerre et assimilés.

La loi crée le Fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés. C'est à ce fonds que les établissements versent une contribution annuelle s'ils ne remplissent pas leur obligation d'emploi. L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs respectifs n'y sont pas soumis. La loi prévoit également des exonérations partielles à cette obligation d'emploi.

Qu'appelle-t-on « secteur protégé » ?

Ce sont les centres d'aide par le travail, les ateliers protégés et les emplois fournis par un centre de distribution de travail à domicile. La majorité des personnes du secteur protégé travaillent dans les centres d'aide par le travail (90 000 d'après les données administratives) et n'ont pas de contrat de travail.

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph)

Créée par la loi du 10 juillet 1987, l'Agefiph est une association régie par la loi de 1901. Elle a pour missions de gérer le fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés et de mener des actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Ces fonds proviennent de la contribution imposée aux entreprises privées d'au moins 20 salariés qui ne remplissent pas l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés. A l'aide de ces fonds, l'AGEFIPH participe au financement du surcoût des actions de formation, d'innovation et de recherche menées dans les entreprises au bénéfice des handicapés. Elle participe aussi aux mesures de suivi des travailleurs handicapés dans leur insertion professionnelle. Elle s'appuie pour cela sur dix-huit délégations régionales.

En 2003, près de 222 000 interventions bénéficiant aux personnes handicapées ont été réalisées, dont 115 000 environ pour des actions de formation professionnelle, d'évaluation ou d'orientation. Concernant l'insertion et le maintien dans l'emploi, 46 000 personnes handicapées ont été recrutées en entreprise durant l'année avec l'appui du réseau Cap Emploi. 18 000 travailleurs handicapés ont bénéficié d'une intervention en faveur de leur maintien dans l'emploi. Ainsi, 64 % du budget du fonds, soit 270,1 millions d'euros, ont été consacrés à des aides directes aux personnes handicapées et aux entreprises.

La nouvelle loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Discutée par le Parlement en juin 2004, cette loi envisage de nombreux aspects de la vie et de l'insertion des personnes handicapées. Elle crée notamment une allocation leur permettant de s'équiper et de financer les travaux nécessaires dans leur logement. Elle cherche aussi à favoriser leur emploi en milieu ordinaire. Un fonds comparable à celui de l'Agefiph va être créé pour la Fonction publique. Pour le secteur privé, les contributions financières des entreprises qui n'embauchent pas ou pas suffisamment de travailleurs handicapés seront alourdies. Les entreprises devront par ailleurs envisager les travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées.

2. Architecture du questionnaire

Champ de l'enquête : toutes les personnes de quinze ans ou plus répondent à l'enquête.

Seulement deux personnes du ménage passent l'enquête même si le ménage est composé de plus de deux personnes. Les deux personnes du ménage qui doivent passer l'enquête sont tirées au sort selon leur mois de naissance et **selon le mois du premier jour de la semaine de référence.**

Une seconde visite sur place doit être faite, les secondes visites par téléphone ne sont pas autorisées.

ATTENTION PAS DE PROXY AUTORISE DANS CETTE ENQUETE sauf pour les personnes qui ne sont pas aptes à répondre.

Document nécessaire à la menée du questionnaire : le carnet de cartes codes.

Ce questionnaire comporte quatre modules :

1. le module A concerne les **problèmes de santé ou les handicaps** qu'a ou qu'a eu l'enquêté au cours des douze derniers mois
2. le module B concerne les **accidents du travail** survenus au cours des douze derniers mois
3. le module C concerne les **emplois particuliers et les démarches administratives** (pour la reconnaissance d'une maladie ou d'un handicap)
4. le module D, enfin, concerne les **risques sur le lieu de travail de l'enquêté.**

Qui passe quoi ? A partir de l'enquête emploi sont construits des filtres qui permettent de faire passer les modules de la façon suivante :

Module A	Tout le monde
Module B	Les personnes qui ont travaillé au cours des douze derniers mois
Module C	Les personnes qui ont un ou plusieurs problèmes de santé Ou Les personnes qui ont eu un ou plusieurs accidents du travail
Module D	Les personnes qui travaillent actuellement

Passons maintenant au questionnaire module par module.

Le questionnaire, module par module

3. Questions introductives

Les premières questions sont adressées aux enquêteurs, ce sont des questions destinées à repérer si l'enquêté est apte ou non à répondre au questionnaire. S'il n'est pas apte, le proxy est autorisé. S'il est apte, le proxy n'est pas autorisé.

Que signifie « apte » ? la personne n'est pas capable de répondre par elle-même : elle peut avoir la maladie d'Alzheimer, ou un handicap mental tel qu'elle ne peut pas répondre sans être assistée d'une tierce personne.

4. Problèmes de santé des douze derniers mois

Une fois ces quelques questions introductives déroulées, passons au module A sur les maladies et/ou handicaps qu'a ou a eus l'enquêté au cours des douze derniers mois.

Le module A est passé par tout le monde.

Les douze derniers mois sont toujours les douze derniers mois avant l'interview. Si X est interrogé le 15 mai 2007, les douze derniers mois désignent la période allant du 16 mai 2006 au 15 mai 2007.

Notons que l'enquêté peut souffrir maintenant d'une maladie qui s'est déclaré il y a très longtemps : le plus important est que l'enquêté l'ait encore ou l'ait eue au cours des douze derniers mois. A l'inverse, si l'enquêté a eu dans le passé de bronchites chroniques et s'il n'en a pas déclaré au cours des douze derniers mois, cet enquêté n'a donc pas souffert de (ou été gêné par) sa maladie au cours des douze derniers mois. Il ne doit donc pas la déclarer.

Dans un premier temps, nous allons demander à l'enquêté s'il a ou a eu certains groupes de maladies. Nous allons en détailler 19. Nous lui demanderons ensuite, dans une dernière question sur les maladies, s'il a des maladies ou des handicaps que nous aurions oubliés dans notre liste.

Il est important de bien montrer aux enquêtés les exemples qui se trouvent sur les cartes codes au risque sinon de sous estimer le nombre de maladies.

Par ailleurs, sachez que les cartes codes fournissent des exemples, c'est une aide à la collecte mais elles ne sont en aucun cas exhaustives. Enfin, les cartes ont même numéro de carte et de page. La carte code n°2 se trouve donc à la page n°2.

Instruction de collecte des maladies essentielle : si l'enquêté déclare souffrir de POLYARTHRITE (genoux, cou, et dos), vous devez saisir la maladie POLYARTHRITE à la fois dans les problèmes au niveau du dos, dans les problèmes au niveau des membres inférieurs et dans les problèmes au niveau des membres supérieurs. Le problème sera bien déclaré trois fois. Cette remarque est importante et prenez la bien en compte.

Par ailleurs, si pendant la collecte, vous voyez des choses anormales (filtres faux, ...) faites remonter le plus rapidement possible les informations vers la DEM pour que le data modèle soit corrigé.

MODULE A

PROBLEMES DE SANTE DES DOUZE DERNIERS MOIS

1. DESCRIPTION DES PROBLEMES DE SANTE ET DE HANDICAPS

A afficher sous CAPI

Les questions que je vais maintenant vous poser concernent la santé, et les handicaps ainsi que leur lien avec le travail. Ces questions nous permettront d'évaluer le nombre de personnes qui ont des problèmes de santé, et de voir si cela a un lien ou non avec leur travail actuel ou passé.

Q3.

SANTE

Comment est votre état de santé général ?

1. très bon
2. bon
3. moyen
4. mauvais
5. très mauvais

A afficher sous CAPI

Nous allons maintenant passer en revue une liste de maladies afin de repérer celle(s) que vous avez actuellement ou que vous avez eue(s) au cours des douze derniers mois.

Pour chacune de ces questions, vous allez leur demander de préciser quelle maladie ils ont exactement. S'ils ne veulent pas vous le préciser, vous pouvez les inscrire en refus. S'ils vous le précisent, vous pouvez faire une recherche dans la table des maladies à l'aide des premières lettres de la maladie, ou vous pouvez la saisir si vous ne la trouvez pas. Il faut absolument être sûr que le problème de santé ne se trouve pas dans la table avant de saisir en clair la maladie. Ne saisissez donc en clair la maladie que par défaut. Le moins il y a de saisie manuelle le mieux c'est pour l'exploitation.

Si la personne souffre de plusieurs maladies dans le même groupe, vous pouvez en entrer jusqu'à 3.

Utilisation de la table de maladies

- La recherche par le premier mot doit être toujours faite au singulier
- Il n'y a pas de terme droite ou gauche. Si la personne vous déclare LUXATION MAIN GAUCHE, ne cherchez que LUXATION MAIN.
- Plus le nom de la maladie est précis, meilleure sera la recherche.
- Vous disposerez d'un glossaire vous indiquant l'orthographe de quelques mots afin de vous faciliter la recherche.
- Certains termes ne se trouvent pas dans la table : pas de « grande fatigue », il faut chercher « fatigue » ; pas de « grand traumatisme », il faut chercher « traumatisme » ; pas de « gros coup de soleil » non plus. En revanche, si l'enquêté déclare « hypertension », il faut bien chercher « hypertension », de même pour « polyarthrite ». Mais il ne faut pas chercher « hypernerveuse » !
- Dans la table ne figurent pas les mots « séquelle », « suivi », « suite ». Vous ne trouverez donc pas « suite opération yeux ». En revanche, si cette suite, c'est une douleur aux yeux, vous devez chercher DOULEUR OEIL (YEUX).
- La table n'est pas exhaustive même si elle est assez complète. En dernier recours, vous pourrez donc saisir la maladie.
- Pour la question sur le cancer, l'enquêté doit vous préciser quel cancer il a, c'est à dire quelle est sa localisation ou quel est le nom du cancer. Vous pourrez donc dans la table taper CANCER COLON par exemple.

Avez-vous actuellement ou avez-vous eu au cours des douze derniers mois...

Q3

P01SANTE

Un problème au niveau du dos, y compris lombalgie, sciatique, lumbago, hernie discale, que ce problème soit articulaire, musculaire ou osseux ?

1. Oui 2. Non
!_! !_!

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°1

(Si P01SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : Notez les trois principales s'il y en a plusieurs

1.

L01PB1

2. *(Si L01PB1 ne ")*

L01PB2

3. *(Si L01PB2 ne ")*

L01PB3

Q4

P02SANTE

Un problème du même type au niveau des hanches, des jambes ou des pieds,

1. Oui 2. Non
!_! !_!

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°2

(Si P02SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

1.

L02PB1

2. *(Si L02PB1 ne ")*

L02PB2

3. *(Si L02PB2 ne ")*

L02PB3

Q5

P03SANTE

Un problème au niveau du cou, des épaules, des bras ou des mains, que ce soit un problème articulaire, musculaire ou osseux, y compris l'arthrose, les rhumatismes ... ?

1. Oui 2. Non
!_! !_!

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°3

(Si P03SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| 1. | L03PB1 |
| 2. <i>(Si L03PB1 ne ")</i> | L03PB2 |
| 3. <i>(Si L03PB2 ne ")</i> | L03PB3 |

Q6

P04SANTE

Un problème au niveau de la peau, une allergie cutanée, un eczéma ?

- | | |
|--------|--------|
| 1. Oui | 2. Non |
| !_! | !_! |

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°4

(Si P04SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| 1. | L04PB1 |
| 2. <i>(Si L04PB1 ne ")</i> | L04PB2 |
| 3. <i>(Si L04PB2 ne ")</i> | L04PB3 |

Q7

P05SANTE

Un problème respiratoire ou pulmonaire, y compris l'asthme, les bronchites chroniques ... ?

- | | |
|--------|--------|
| 1. Oui | 2. Non |
| !_! | !_! |

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°5

(Si P05SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| 1. | L05PB1 |
| 2. <i>(Si L05PB1 ne ")</i> | L05PB2 |
| 3. <i>(Si L05PB2 ne ")</i> | L05PB3 |

Q8

Une surdité même partielle, des bourdonnements ou un autre problème d'audition ?

P06SANTE
 1. Oui 2. Non
 !_! !_!

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°6

(Si P06SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|----------------------------|---------------|
| 1. | L06PB1 |
| 2. <i>(Si L06PB1 ne ")</i> | L06PB2 |
| 3. <i>(Si L06PB2 ne ")</i> | L06PB3 |

Q9

des maux de tête, des migraines et/ou de la fatigue visuelle ?

P07SANTE
 1. Oui 2. Non
 !_! !_!

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°7

(Si P07SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|----------------------------|---------------|
| 1. | L07PB1 |
| 2. <i>(Si L07PB1 ne ")</i> | L07PB2 |
| 3. <i>(Si L07PB2 ne ")</i> | L07PB3 |

Q10

une mal voyance après correction ou une cécité ?

P08SANTE
 1. Oui 2. Non
 !_! !_!

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°8

(Si P08SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|----|---------------|
| 1. | L08PB1 |
|----|---------------|

2. (Si L08PB1 ne ")

L08PB2

3. (Si L08PB2 ne ")

L08PB3

Q11

une déprime ou une dépression ?

P09SANTE

1. Oui 2. Non

!_! !_!

(Si P09SANTE='1')

P09SANTEb

1. **plutôt une déprime**
2. **plutôt une dépression**

Q12

Du stress ou de l'anxiété ?

P10SANTE

1. Oui 2. Non

!_! !_!

Q13

De la tension, des problèmes circulatoires, cardiaques ou cardiovasculaires ?

P11SANTE

1. Oui 2. Non

!_! !_!

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°9

(Si P11SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- 1.
2. (Si L11PB1 ne ")
3. (Si L11PB2 ne ")

L11PB1

L11PB2

L11PB3

Q14

Du diabète ?

P12SANTE

1. Oui 2. Non

!_! !_!

Q15

Des troubles de la parole ou du langage ?

P13SANTE

Instruction enquêteur : y compris bégaiement et dyslexie.

1. oui, des troubles légers
2. oui, des troubles importants
3. non

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°10

(Si P13SANTE in ('1','2'))

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|----------------------------|---------------|
| 1. | L13PB1 |
| 2. <i>(Si L13PB1 ne ")</i> | L13PB2 |
| 3. <i>(Si L13PB2 ne ")</i> | L13PB3 |

Q16 Dans la vie de tous les jours, beaucoup ont des problèmes de mémoire. Personnellement, avez-vous ou avez-vous eu au cours des douze derniers mois

P14SANTE

Des troubles de la mémoire, des difficultés d'apprentissage ou des pertes des acquis intellectuels ?

1. oui, de façon légère
2. oui, de façon importante
3. non

(Si P14SANTE in ('1','2'))

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|----------------------------|---------------|
| 1. | L14PB1 |
| 2. <i>(Si L14PB1 ne ")</i> | L14PB2 |
| 3. <i>(Si L14PB2 ne ")</i> | L14PB3 |

Q17a

P15SANTE

La grippe, l'angine, ou une autre maladie virale, infectieuse, ou bactérienne bénigne?

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 1. Oui | 2. Non |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur présentez la carte code n°11

(Si P15SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

- | | |
|---------------------|---------------|
| 1. | L15PB1 |
| 2. (Si L15PB1 ne “) | L15PB2 |
| 3. (Si L15PB2 ne “) | L15PB3 |

Q17b S’affiche sous CAPI avant la question :

Instruction enquêteur présentez la carte code n°12

P16SANTE

Une hépatite, le paludisme, la tuberculose ou une autre maladie infectieuse, virale ou bactérienne ?

1. Oui 2. Non

Instruction enquêteur : y compris le sida

!_! !_!

(Si P16SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s’il y en a plusieurs

- | | |
|---------------------|---------------|
| 1. | L16PB1 |
| 2. (Si L16PB1 ne “) | L16PB2 |
| 3. (Si L16PB2 ne “) | L16PB3 |

Q18 S’affiche sous CAPI avant la question :

Instruction enquêteur présentez la carte code n°13

P17SANTE

La maladie de Parkinson, une sclérose en plaques, l’épilepsie, ou une autre maladie neurologique ?

1. Oui 2. Non

!_! !_!

(Si P17SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s’il y en a plusieurs

- | | |
|---------------------|---------------|
| 1. | L17PB1 |
| 2. (Si L17PB1 ne “) | L17PB2 |
| 3. (Si L17PB2 ne “) | L17PB3 |

Q19 S'affiche sous CAPI avant la question :

Instruction enquêteur présentez la carte code n°14

P18SANTE

Une leucémie, un cancer ?

1. Oui 2. Non
!_! !_!

(Si P18SANTE='1')

Lequel ?

P18SANTEc

Q20

D'autres troubles psychiques ou psychologiques que vous n'avez pas cité(s) dans la liste précédente ?

1. Oui 2. Non
!_! !_!

S'affiche sous CAPI:

Instruction enquêteur présentez la carte code n°15

P19SANTE

(Si P19SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

1.

L19PB1

2. **(Si L19PB1 ne ")**

L19PB2

3. **(Si L19PB2 ne ")**

L19PB3

Q21

D'autres problèmes de santé ou handicaps ?

1. Oui 2. Non
!_! !_!

S'affiche sous CAPI:

Instruction enquêteur présentez la carte code n°16

P20SANTE

(Si P20SANTE='1')

Le(s)quel(s) ?

Instruction enquêteur : notez les trois principales s'il y en a plusieurs

1.

L20PB1

2. **(Si L20PB1 ne ")**

L20PB2

3. **(Si L20PB2 ne ")**

L20PB3

Questions à l'attention de l'enquêteur

Q22

AVISE

D'après ce que vous avez pu constater, la personne souffre-t-elle de déficiences ou handicaps que le questionnaire n'aurait pas permis de révéler ?

1. oui
2. non

Certains enquêtés répondent que tout va bien même s'ils sont en fauteuil roulant. Cette question nous permettra de repérer les handicaps lourds non déclarés.

(Si la personne souffre apparemment de déficiences ou handicaps, AVISE='1')

Q23

ADEFE

Est-ce

1. une déficience motrice
2. une déficience de vision
3. une déficience d'audition
4. une déficience mentale, intellectuelle ou psychologique
5. une (ou plusieurs) autre (s) déficience(s)

On voit apparaître les questions Q25 à Q30 autant de fois qu'il y a de problèmes de santé déclarés dans les questions précédentes (soit TLISTC fois)

S'affiche sous CAPI:

jème problème de santé déclaré

S'affiche sous CAPI: Nous allons parler plus en détails de ce problème-là.

Q25.

PBACTj

Vous m'avez dit avoir ou avoir eu « rappel du problème ». Avez-vous encore ce problème ?

1. oui
2. non

S'affiche sous CAPI: répondre « oui » si la maladie est chronique.

La personne peut en effet l'avoir eu au cours des douze derniers mois mais ne plus l'avoir actuellement.

Si la personne a une maladie chronique dont elle souffre toujours mais pas en ce moment, répondre «oui » à cette question.

Q26.

(Si la personne a encore ce problème, PBACTj='1')

DUR1Pbj

Vous l'avez :

1. depuis la naissance
2. depuis plus de 10 ans
3. depuis moins de 10 ans

Q27.

(Si la personne l'a depuis moins de 10 ans, DUR1PBj='3')

DUR2PBj

Depuis :

- a) plus d'un an
- b) de six mois à moins d'un an
- c) moins de six mois

Ces deux questions vont permettre de repérer les durées des maladies. Ces durées sont essentielles aux différentes définitions du handicap.

Q28

PBCTRj

(Si la personne a déjà travaillé ou travaille, DTRAV='1')

Ce problème a-t-il été aggravé ou bien causé par le travail ?

1. oui
2. non

Attention, cela n'implique en aucune façon une reconnaissance administrative du problème de santé.

Le problème de santé n'a pas été forcément reconnu comme une maladie professionnelle. Nous nous intéressons à ce que pense l'enquêté et pas à ce que la sécurité sociale a pu déclarer de sa maladie. Rappelez-vous dans l'historique de l'enquête : nous nous intéressons aussi aux maladies émergentes donc aux maladies qui ne sont pas encore reconnues comme maladies professionnelles.

Par cette question nous souhaitons savoir si le problème a pu être causé ou aggravé par le travail. Les deux adjectifs sont importants : c'est causé ou bien aggravé ou bien les deux. Aucun des deux aspects ne doit être oublié. Le travail peut en effet ne pas être à l'origine du problème de santé mais il peut l'avoir aggravé.

Q29.

PBATj

*(Si la personne a déjà travaillé ou travaille, DTRAV='1')***Ce problème résulte-t-il d'un accident du travail?**

1. oui
2. non

Q30.

PBMPj

*(Si la personne a déjà travaillé ou travaille, DTRAV='1')***Ce problème a-t-il été reconnu comme une maladie professionnelle par la sécurité sociale?**

1. oui
2. non

Q31.

PBAR

Un de vos problèmes résulte-t-il d'un accident de la route ?

1. oui
2. non

*(Si un des problèmes de santé résulte d'un accident de la route, PBAR='1')***Le(s)quel(s) ?**

LPBAR

Ces trois questions permettent de déterminer l'origine du problème de santé à savoir accident du travail ou accident de la route. Elles permettent aussi d'avoir une idée de la reconnaissance du problème de santé. Nous aurons ainsi les deux aspects : ce que pense l'enquêté de son problème de santé et ce qui a été officiellement reconnu. Quelquefois les maladies sont aggravées ou causées par le travail mais elles ne sont pas reconnues comme maladies professionnelles : par exemple, les problèmes peuvent survenir à la retraite ; ils peuvent aussi ne pas être encore reconnus officiellement comme maladies professionnelles -c'est le cas des maladies émergentes...

Dans le cas des accidents du travail, on inclut ici dans la question les accidents sur le trajet domicile-travail mais ce ne sera pas le cas dans le module B !!!

Premier cas : TLISTC=0 et TRAVAN='OUI' :

Pour les personnes qui n'ont pas de maladie ou handicap, mais qui ont travaillé au cours des douze derniers mois, **allez à la question Q66, module B.**

Deuxième cas : TLISTC=0 et TRAVAN='NON' :

Pour les personnes qui n'ont pas de maladie ou handicap, et qui n'ont pas travaillé au cours des douze derniers mois, **fin du questionnaire.**

Troisième cas : TLISTTR=0 et TLISTC>=1

Pour les personnes qui n'ont pas de maladie ou handicap causé ou aggravé par le travail, **allez à la question suivante, question Q32 du sous module A1.**

Cinquième cas : TLISTTR≥1 :

Pour les personnes qui ont une ou plusieurs maladies dont une ou plusieurs sont causées ou aggravées par le travail, **question Q32 du sous module A2.**

Dans les deux sous-modules suivants, on va demander des précisions aux enquêtés sur le problème le plus grave qu'ils ont cités.

Le sous-module A1 concerne les enquêtés qui n'ont aucun problème causé ou aggravé par le travail.

Le sous-module A2 concerne les enquêtés qui ont un problème causé ou aggravé par le travail.

Les enquêtés passent donc soit le module A1 soit le module A2.

Sous Module A1

Filtre du sous module A1 : TLISTC>=1 et TLISTTR=0

Un problème de santé ou plus déclaré(s)

Mais aucun problème de santé causé ou aggravé par le travail

Q32.

PBSER

Un problème de santé ou plus déclaré(s)

Mais aucun problème de santé causé ou aggravé par le travail

Depuis un an, vous avez donc souffert de « TLISTC » problèmes de santé

Affichage de tous les problèmes de santé déclarés dans la partie précédente

(Si la personne a plus d'un problème, TLISTC>1)

Lequel de ces « TLISTC » problèmes jugez-vous le plus grave ?

S'affiche sous CAPI:

Si l'enquêté pense que tous sont sérieux et n'arrive pas à choisir, prendre le dernier en date. Si l'enquêté ne comprend pas « le plus grave », l'enquêteur doit préciser « celui qui est le plus sérieux ». Je vais maintenant vous poser des questions plus précises sur ce problème.

(Si la personne a un problème exactement, TLISTC=1)

S'affiche sous CAPI:

Je vais maintenant vous poser des questions plus précises sur ce problème.

Instruction enquêteur

L'enquêté a déclaré plusieurs problèmes de santé dont aucun n'est causé ou aggravé par le travail. Vous lui demandez maintenant quel est le plus grave de ses problèmes. Il doit absolument en choisir un, car la suite des questions porte précisément sur celui-ci. Si l'enquêté n'arrive pas à choisir, prenez le dernier en date.

Origine de votre problème principal de santé

Q21

S'agit-il ou s'agissait-il ...

1. d'un accident

2. d'une maladie ou d'un autre problème

Q33.

DIFATF

*(Si la personne est active occupée au sens du BIT, ACT='1')***Du fait de ce problème, rencontrez-vous au travail une gêne ou des difficultés ?****S'affiche sous CAPI:***Instruction enquêteur : que ces difficultés soient physiques ou bien intellectuelles*

1. non, jamais
2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q34.

DIFATI

*(Si la personne rencontre parfois ou souvent des difficultés au travail du fait de ce problème, DIFATF in ('2','3'))***Celle(s)-ci Ces difficultés ou cette gêne est (sont) elle (s) sont-elles plutôt**

1. légère(s)s
2. importante(s)s

Instructions enquêteurs.

Ces deux questions traitent des difficultés que peut rencontrer l'enquêté au travail du fait de son problème de santé. « Au travail » est à comprendre comme « pendant l'exercice de son travail et sur son lieu de travail ».

Si l'enquêté est amputé d'une jambe, et s'il travaille au premier étage d'un immeuble sans ascenseur, il rencontrera des difficultés sur son lieu de travail. De même, les personnes qui souffrent d'eczéma sont gênées par ce problème lors de leur travail (démangeaisons extrêmes).

Q35

DIFCT

*(Si la personne est au chômage au sens du BIT, ACT='2')***Du fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés pour trouver un travail ?***Instruction enquêteur : que ces difficultés soient physiques ou bien intellectuelles*

1. pas du tout
2. oui, un peu
3. oui, beaucoup

Instruction enquêteur : cette question traite des difficultés que peut rencontrer l'enquêté lors de la recherche d'un emploi à cause de son problème de santé. Si l'enquêté souffre de surdit , m me partielle, cela peut le g ner lors des entretiens et l'emp cher de d crocher un emploi.

Q36.

DIFDF

Pour vous d placer, Du fait de ce probl me, rencontrez-vous des difficult s pour vous d placer ??

1. non, jamais
2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q37.

DIFDI

(Si la personne rencontre parfois ou souvent des difficultés pour se déplacer du fait de ce problème, DIFDI in ('2','3'))

Celles-ci/Ces difficultés sont-elles plutôt

1. légères
2. importantes

Instruction enquêteur : cette question traite des difficultés que peut rencontrer l'enquêté à cause de son problème de santé pour se déplacer. Déplacer est à comprendre au sens large : marcher, prendre le bus, le train, l'avion, conduire une voiture, descendre d'un trottoir, descendre ou monter les escaliers, ...

Q38

DIFLF

Dans vos activités quotidiennes (ménage, courses, cuisine, loisirs, lecture, sport...) Du du fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés dans vos activités quotidiennes (ménage, courses, cuisine, loisirs, lecture, sport...) ?

Instruction enquêteur : que ces difficultés soient physiques ou bien intellectuelles

1. non, jamais
2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q39.

DIFLI

(Si la personne rencontre parfois ou souvent des difficultés dans ses activités quotidiennes du fait de ce problème, DIFLI in ('2','3'))

Celles-ci/Ces difficultés sont-elles plutôt

1. légères
2. importantes

Instruction enquêteur : cette question traite des difficultés que peut rencontrer l'enquêté dans ses activités quotidiennes à cause de son problème de santé. Cuisiner, jardiner, faire le ménage, faire ses courses, lire, pratiquer un sport, porter ses enfants, ... sont des activités quotidiennes.

Les questions qui suivent permettent de préciser les liens entre le problème de santé de la personne et sa situation par rapport au marché du travail. S'il ne travaille pas, ou n'a pas travaillé au cours des douze derniers mois ou n'a jamais travaillé, est-ce à cause de ce problème de santé ?

Q57.

CABAN

(Si la personne n'a jamais travaillé, DTRAV='2')

Vous n'avez jamais travaillé, est-ce à cause de ce problème ?

1. oui
2. non

Q58.

PLTR

(Si la personne n'a jamais travaillé, DTRAV='2')

(Si la personne est âgée de moins de 66 ans, ou si elle n'est pas à la retraite actuellement et n'était pas à la retraite le trimestre précédent, AG<=66 OU (RETRAI NE '1' AND V1RETRAI NE '1'))

Pensez-vous que ce problème puisse vous empêcher de travailler un jour ?

1. oui
2. non

Q59.

CABAN

(Si la personne a déjà travaillé, mais n'a pas travaillé au cours des douze derniers mois, DTRAV='1' and TRAVAN='2')

Vous n'avez pas travaillé au cours de ces douze derniers mois, est-ce à cause de ce problème?

1. oui
2. non

Q60

PLTR

(Si la personne est âgée de moins de 66 ans, ou si elle n'est pas à la retraite actuellement et n'était pas à la retraite le trimestre précédent, AG<=66 OU (RETRAI NE '1' AND V1RETRAI NE '1'))

(Si la personne a déjà travaillé, mais n'a pas travaillé au cours des douze derniers mois, DTRAV='1' and TRAVAN='2')

Pensez-vous que ce problème puisse vous empêcher de retravailler un jour ?

1. oui
2. non

Q61.

CABAN

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois, mais si elle n'est pas active occupée au sens du BIT, ACT ne '1' and TRAVAN='1')

Vous ne travaillez pas actuellement, est-ce à cause de ce problème ?

1. oui
2. non

Q62

PLTR

(Si la personne est âgée de moins de 66 ans, ou si elle n'est pas à la retraite actuellement et n'était pas à la retraite le trimestre précédent, AG<=66 OU (RETRAI NE '1' AND V1RETRAI NE '1'))

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois, mais si elle n'est pas active occupée au sens du BIT, ACT ne '1' and TRAVAN='1')

Pensez-vous que ce problème puisse vous empêcher de retravailler un jour ?

1. oui
2. non

Q63.

DARMP

(Si la personne a déjà travaillé, DTRAV='1')

Au total, au cours de ces douze derniers mois, combien de temps vous êtes-vous arrêté de travailler à cause de ce problème ?

0. pas d'arrêt
1. moins d'un jour
2. de 1 à 3 jours
3. de 4 à 14 jours
4. de 15 jours à moins d'un mois
5. d'un mois à moins de trois mois
6. de trois mois à moins de six mois
7. de six mois à moins de neuf mois
8. plus de neuf mois

Indication enquêteur : il faut cumuler les périodes d'absence de ces douze derniers mois dues à ce problème de santé.

Instructions enquêteurs :

1/ L'enquêté doit cumuler les périodes d'absence dues à ce problème de santé et à ce problème de santé seulement. Par exemple, s'il a été absent du 22.01.2005 au 28.01.2005 puis du 01.03.2005 au 15.03.2005, cela lui fait 7 + 16 jours d'absence soit 21 jours d'absence au total.

2/ Il faut compter tous les jours et pas seulement les jours de travail. Par exemple, si l'enquêté est absent du jeudi (inclus) au lundi (inclus), cela lui fait Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche et Lundi soit 5 jours d'absence. De même il faut aussi compter les jours fériés inclus dans la période d'absence.

3/ Seules les absences dues à ce problème de santé nous intéressent. Si l'enquêté a été absent pour d'autres raisons, vous ne devez pas compter ces jours d'absence.

Q64.

RTP

(Si la personne est en temps partiel pour raisons de santé, RAISTP='2')

Est-ce du fait de ce problème de santé ou handicap que vous êtes à temps partiel ?

1. oui
2. non

Q65.

NTP

(Si la personne est en temps partiel du fait de ce problème, RTP='1')

Etes-vous en temps partiel thérapeutique ?

1. oui
2. non

oui

non

SOUS MODULE A2

Un problème de santé causé ou aggravé par le travail ou plus

Filtre sur tout le sous module : TLISTTR>=1

Dans ce module, on s'intéresse aux problèmes de santé de l'enquêté, il en a au moins un causé ou aggravé par le travail. De nombreuses questions sont identiques à celles du module A1, les instructions sont donc les mêmes et ne sont pas reprises ici.

Reste à comprendre la logique de ce sous-module. On va demander à l'enquêté quel est le plus grave de tous ses problèmes, et on va poser des questions sur ce problème. On va ensuite demander à l'enquêté quel est le plus grave de tous ses problèmes causés ou aggravés par le travail, et seulement ceux-ci. Des filtres existent pour ne pas poser la question si le problème choisi dans la première partie est déjà un problème causé ou aggravé par le travail. On pose alors des questions complémentaires sur le travail qui est responsable de ce problème de santé.

Q32.

PBSER

(Si la personne a certains problèmes de santé qui ne sont pas causés ou aggravés par le travail, TLISTC>TLISTTR)

Depuis un an, vous avez donc souffert de « TLISTC » problèmes de santé

S'affiche à l'écran :

Affichage de tous les problèmes de santé déclarés

Lequel de ces « TLISTC » problèmes jugez-vous le plus grave ?

S'affiche sous CAPI

Si l'enquêté pense que tous sont sérieux et n'arrive pas à choisir, prendre le dernier en date. Si l'enquêté ne comprend pas « le plus grave », l'enquêteur doit préciser « celui qui est le plus sérieux ».

Je vais maintenant vous poser des questions plus précises sur ce problème.

Q33.

DIFATF

(Si la personne est active occupée au sens du BIT, ACT='1')

Du fait de ce problème, rencontrez-vous au travail une gêne ou des difficultés ?

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur : que ces difficultés soient physiques ou bien intellectuelles

1. non, jamais
2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q34.

DIFATI

(Si la personne rencontre parfois ou souvent des difficultés au travail du fait de ce problème, DIFATF in ('2','3'))

Celle(s)-ci/Ces difficultés ou cette gêne est (sont) elle (s)sont-elles plutôt

1. légère(s)s
2. importante(s)s

Q35

DIFCT

(Si la personne est au chômage au sens du BIT, ACT='2')

Du fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés pour trouver un travail ?

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur : que ces difficultés soient physiques ou bien intellectuelles

1. pas du tout
2. oui, un peu
3. oui, beaucoup

Q36.

DIFDF

Pour vous déplacer, Du fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer ??

1. non, jamais
2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q37.

DIFDI

(Si la personne rencontre parfois ou souvent des difficultés pour se déplacer du fait de ce problème, DIFDF in ('2','3'))

Celles-ci/Ces difficultés sont-elles plutôt

1. légères
2. importantes

Q38

DIFLF

Dans vos activités quotidiennes (ménage, courses, cuisine, loisirs, lecture, sport...) Du du fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés dans vos activités quotidiennes (ménage, courses, cuisine, loisirs, lecture, sport...) ?

S'affiche sous CAPI

Instruction enquêteur : que ces difficultés soient physiques ou bien intellectuelles

1. non, jamais

2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q39.

DIFLI

(Si la personne rencontre souvent ou parfois des difficultés dans ses activités quotidiennes du fait de ce problème, DIFLF in ('2', '3'))

Celles-ci/Ces difficultés sont-elles plutôt

1. légères
2. importantes

1. d'un accident
2. d'une maladie ou d'un autre problème

Nous allons maintenant nous intéresser à vos problèmes de santé causés ou aggravés par le travail.

(Si le problème de santé le plus sérieux choisi ci-dessus est un problème de santé causé ou aggravé par le travail, passez à la question Q45 ; sinon posez la question Q44)

Q44.

PBSER2

(Si la personne n'a déclaré qu'un problème de santé causé ou aggravé par le travail, TLISTTR=1)

S'affiche sous CAPI

Je vais maintenant vous poser des questions sur ce problème de santé causé ou aggravé par le travail « Rappel du nom du problème de santé ».

(Si la personne a déclaré plus d'un problème de santé causé ou aggravé par le travail, TLISTTR>1)

Depuis un an, vous avez donc souffert de TLIST « TLISTTR » problèmes de santé aggravés ou causés par le travail

S'affiche sous CAPI

Affichage de tous les problèmes de santé causés ou aggravés par le travail

Lequel de ces « TLISTC » problèmes jugez-vous le plus grave ?

S'affiche sous CAPI

Si l'enquêté pense que tous sont sérieux et n'arrive pas à choisir, prendre le dernier en date. Si l'enquêté ne comprend pas « le plus grave », l'enquêteur doit préciser « celui qui est le plus sérieux ».

Je vais maintenant vous poser des questions sur ce problème de santé causé ou aggravé par le travail.

On s'intéresse désormais au plus grave des problèmes de santé causés ou aggravés par le travail.

Q45.

TMP

*(Si la personne a déjà travaillé, DTRAV='1')***Selon vous, quel est le travail qui a causé ou aggravé ce problème de santé ?**

1. *(Si ACT='1')* votre travail actuel
2. *(Si TRAVSEC='1')* votre travail secondaire actuel
3. *(Si ACT ne '1')* votre dernier travail (personne sans emploi)
4. le travail que vous aviez il y a un an
5. un autre travail

Instruction enquêteur : s'arrêter dès que l'on trouve une modalité qui convient.

Les modalités de cette question seront adaptées automatiquement à la situation professionnelle de l'enquêté.

Q46.

DIFATF2

*(Si PBSER2 ne PBSER and ACT='1')***Du fait de ce problème, rencontrez-vous au travail une gêne ou des difficultés physiques ou intellectuelles ?**

1. non, jamais
2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q47.

DIFATI2

*(Si PBSER2 ne PBSER and DIFATF2 in ('2','3'))***Celle(s)-ci/Ces difficultés ou cette gêne est (sont) elle (s)sont-elles plutôt**

1. légère(s)s
2. importante(s)s

Q48.

DIFCT2

*(Si PBSER2 ne PBSER and ACT='2')***Du fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés physiques ou intellectuelles pour trouver un travail ?**

1. pas du tout
2. oui, un peu
3. oui, beaucoup

Q49.

DIFDF2

*(Si PBSER2 ne PBSER)***Pour vous déplacer, Ddu fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer ??**

1. non, jamais

2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q50.

DIFDI2

(Si PBSE2 ne PBSE and DIFDF2 in ('2','3'))

Celles-ciCes difficultés sont-elles plutôt

1. légères
2. importantes

Q51.

DIFLF2

(Si PBSE2 ne PBSE)

Dans vos activités quotidiennes (ménage, courses, cuisine, loisirs, lecture, sport...) Du du fait de ce problème, rencontrez-vous des difficultés physiques ou intellectuelles dans vos activités quotidiennes (ménage, courses, cuisine, loisirs, lecture, sport...) ?

1. non, jamais
2. oui, parfois
3. oui, souvent

Q52.

DIFLI2

(Si PBSE2 ne PBSE and DIFLF2 in ('2','3'))

Celles-ciCes difficultés sont-elles plutôt

1. légères
2. importantes

Q59.

CABAN

(Si DTRAV='1' and TRAVAN='2')

Vous n'avez pas travaillé au cours de ces douze derniers mois, est-ce à cause de ce problème?

1. oui
2. non

Instruction enquêteur : les personnes qui sont partis à la retraite de manière normale (ie pas à cause de ce problème de santé) doivent répondre « non ».

Q60

PLTR

(Si la personne est âgée de moins de 66 ans, ou si elle n'est pas à la retraite actuellement et n'était pas à la retraite le trimestre précédent, AG<=66 OU (RETRAI NE '1' AND V1RETRAI NE '1'))

(Si la personne a déjà travaillé mais n'a pas travaillé au cours des douze derniers mois, DTRAV='1' and TRAVAN='2')

Pensez-vous que ce problème puisse vous empêcher de retravailler un jour ?

1. oui
2. non

Q61

CABAN

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois mais ne travaille pas actuellement, ACT ne '1' and TRAVAN='1')

Vous ne travaillez pas actuellement, est-ce à cause de ce problème ?

1. oui
2. non

Q62

PLTR

(Si la personne est âgée de moins de 66 ans, ou si elle n'est pas à la retraite actuellement et n'était pas à la retraite le trimestre précédent, AG<=66 OU (RETRAI NE '1' AND V1RETRAI NE '1'))

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois mais ne travaille pas actuellement, ACT ne '1' and TRAVAN='1')

Pensez-vous que ce problème puisse vous empêcher de retravailler un jour ?

1. oui
2. non

Q63.

DARMP

(Si la personne a déjà travaillé, DTRAV='1')

Au total, au cours de ces douze derniers mois, combien de temps vous êtes-vous arrêté de travailler à cause de ce problème ?

0. pas d'arrêt
1. moins d'un jour
2. de 1 à 3 jours
3. de 4 à 14 jours
4. de 15 jours à moins d'un mois
5. d'un mois à moins de trois mois
6. de trois mois à moins de six mois
7. de six mois à moins de neuf mois
8. plus de neuf mois

Indication enquêteur : il faut cumuler les périodes d'absence de ces douze derniers mois dues à ce problème de santé.

Q64.

RTP

(Si la personne est en temps partiel pour des raisons de santé, RAISTP='2')

Est-ce du fait de ce problème de santé ou handicap que vous êtes à temps partiel ?

1. oui
2. non

Q65.

NTP

(Si la personne est en temps partiel du fait de ce problème de santé, RTP='1')

Etes-vous en temps partiel thérapeutique ?

1. oui
2. non

MODULE B

Accidents du travail

survenus au cours des douze derniers mois

Filtre sur tout le module :

Les personnes qui ont travaillé au cours des douze derniers mois

TRAVAN='1'

Nous allons maintenant parler des accidents du travail survenus au cours de ces douze derniers mois.

3. TYPE D'ACCIDENTS

Q66

VACC

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois, TRAVAN='1')

Au cours des douze derniers mois, avez-vous eu un (ou plusieurs) accident(s) du travail, même bénin(s) qui vous a (ont) obligé à vous faire soigner ?

1. non, pas d'accident
2. oui, un accident
3. oui, deux accidents
4. oui, trois accidents et plus

Instructions enquêteurs :

- on exclut les accidents survenus lors des trajets domicile-travail.
- Le terme « accident du travail » n'implique pas nécessairement une reconnaissance officielle de l'accident.

S'affiche sous CAPI

Rappel :
les accidents survenus lors des trajets domicile-travail ne doivent pas être comptabilisés.
Veillez corriger si nécessaire.

Il existe un contrôle souple pour cette question : ce contrôle permet d'être sûr que les enquêtés ont bien déclaré leurs accidents du travail en n'intégrant pas les accidents sur le trajet domicile-travail

Instructions enquêteurs :

Par accident du travail, nous entendons accident sur le lieu du travail ou au cours d'une activité professionnelle. Tous les accidents qui se produisent pendant un déplacement dû au travail, que ce soit dans un lieu public, ou dans les transports, sont à prendre à compte. Cet accident peut être une agression, une chute, ... dans le métro, en prenant l'avion, le train, le bateau... Il sera comptabilisé s'il

survient pendant le travail de l'enquêté. Les accidents qui ont lieu à la pause déjeuner ou pendant la pause café sont à compter (sauf si l'enquêté prend son déjeuner à la maison).

Tout autre type d'accident est exclu. Sont donc exclus les accidents sur le trajet domicile travail, les accidents survenus à la maison ou pendant les loisirs, les accidents de la route survenus lors d'une course privée.

Ici, **le terme accident du travail n'implique pas du tout une reconnaissance administrative quelconque**. L'enquêté peut se fouler la cheville sur le lieu de son travail sans que cet accident soit reconnu. Il doit pourtant être déclaré dans notre questionnaire comme accident du travail. A l'inverse, les accidents sur le trajet domicile-travail sont reconnus comme accidents du travail par la législation française mais ils ne sont pas considérés comme tels dans cette partie de notre questionnaire.

NOUS ALLONS MAINTENANT NOUS INTERESSER A VOTRE (**DERNIER**) ACCIDENT DU TRAVAIL.

Instruction Enquêteur

Nous nous intéressons par la suite au dernier accident du travail s'il y en a eu plusieurs ou au seul accident s'il n'y en a eu qu'un.

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois et a déclaré un accident ou plus, TRAVAN='1' and VACC in ('2','3','4'))

Q69

TYPACC

S'agissait-il d'un accident de la circulation ?

- | |
|--------|
| 1. oui |
| 2. non |

Indications enquêteur :

- être renversé par une voiture lorsqu'on est un piéton est considéré comme un accident de la circulation routière.
- une personne qui a un accident de tracteur lorsqu'elle laboure son champ ne doit pas déclarer son accident comme un accident de la circulation routière. En revanche si elle est sur une route avec son tracteur et qu'elle a un accident, elle doit alors le déclarer comme un accident de la circulation routière.

Instructions enquêteurs :

Le terme « accident de la circulation routière » comprend tous les accidents qui ont lieu sur des routes publiques, dans des parkings privés ou publics. La victime peut être conductrice ou passager du véhicule, elle peut aussi être piéton. La victime peut être habituellement sur les routes (chauffeur de bus, routier...) ou exceptionnellement (cadre qui se rend à une réunion en dehors de son entreprise). Si les accidents surviennent lors de l'utilisation d'engins spéciaux en dehors des routes publiques (bulldozers, tracteurs, camions élévateurs), ces accidents ne doivent pas être déclarés comme accidents de la circulation routière. Ils doivent l'être en revanche si le tracteur est sur la route et pas dans un champ.

4. REPRISE DU TRAVAIL

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois et a déclaré un accident ou plus, TRAVAN='1' and VACC in ('2','3','4'))

Q70

ARRET

Avez-vous dû interrompre votre travail à cause de cet accident ?

1. oui
2. non

Instruction enquêteur : ne serait ce qu'une heure

(Si la personne a interrompu son travail à cause de cet accident, ARRET='1')

Q71

RETR

Avez-vous repris le travail ?

1. oui
2. non

(Si la personne n'a pas repris le travail, RETR='2')

Q72

NRETR

Vous n'avez pas repris le travail parce que :

1. vous n'étiez toujours pas en bonne santé à cause de cet accidentvous ne vous êtes pas remis de votre accident
2. vous avez été licencié
3. vous êtes en congés
4. vous avez démissionné
5. autre raison

Instruction enquêteur.

Si l'enquêté n'a pas repris son travail, nous souhaitons savoir pourquoi. La première modalité précise bien que l'enquêté n'est toujours pas en bonne santé à cause de son accident (ie à cause des suites de son accident) et pas pour une autre raison.

Nous avons ajouté une modalité 6 « autre raison » pour repérer les raisons importantes que nous avons pu oublier.

(Si la personne n'a pas repris le travail, RETR='2')

Q73

RETRA

Pensez-vous pouvoir retravailler un jour ?

1. oui
2. non

(Si la personne ne pense pas pouvoir retravailler un jour, RETRA='2')

Q74

CACCREP

Est-ce à cause de cet accident ?

1. oui
2. non

(Si la personne a repris le travail, RETR='1')

Q75

D1RETR

Après cet accident, vous avez repris votre travail

1. le jour même de l'accident
2. le jour suivant l'accident
3. le deuxième, troisième ou quatrième jour après l'accident
4. entre le cinquième et le quatorzième jour après l'accident
5. deux semaines et plus après l'accident

Q76

(Si la personne a repris le travail deux semaines et plus après l'accident, D1RETR='5')

C'était exactement

2. entre deux semaines et moins d'un mois après l'accident
3. entre un mois et moins de trois mois après l'accident
4. entre trois mois et moins de six mois après l'accident
5. entre six mois et moins de neuf mois après l'accident
6. neuf mois ou plus après l'accident

5. EMPLOI LORS DE L'ACCIDENT

(Si la personne a travaillé au cours des douze derniers mois et a déclaré un accident ou plus, TRAVAN='1' and VACC in ('2','3','4'))

Q77

ACTUA

Cet accident est-il survenu dans ... ?

1. *(Si ACT='1')* votre travail actuel
2. *(Si TRAVSEC='1')* votre travail secondaire actuel
3. *(Si ACT ne '1')* votre dernier travail (personne sans emploi)
4. le travail que vous occupiez il y a un an
5. un autre travail

Instruction enquêteur : s'arrêter dès que l'on trouve une modalité qui convient.

MODULE C

EMPLOIS PARTICULIERS ET DEMARCHES

Filtre sur tout le module :

(La personne est âgée de 66 ans et moins

Et

*Elle a déclaré un problème de santé ou a eu un accident du travail ou plusieurs
au cours des douze derniers mois)*

AG<=66 and (VACC in ('2','3','4')) OR (TLISTC>=1)

S'affiche sous CAPI :

Les questions qui suivent s'intéressent plus précisément à la reconnaissance de (Si TLISTC>=1 vos problèmes de santé) (Si VACC in ('2','3','4') et/ou de vos accidents du travail)

Q78A

RECON

Avez-vous une quelconque reconnaissance ou une demande de reconnaissance en cours pour vos problèmes de santé (ou vos accidents du travail) ?

1. oui
2. non

PAR RECONNAISSANCE, ON ENTEND RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE, RECONNAISSANCE SECURITE SOCIALE, RECONNAISSANCE COTOREP...

(Si LA PERSONNE A UNE QUELCONQUE RECONNAISSANCE OU UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN COURS, RECON='1')

Q78

AVEZ-VOUS OBTENU UNE RECONNAISSANCE DU TYPE ?

ABOUTJ

S'affiche sous CAPI: tendre la carte code n°17

		1. Oui	2. Non	3. Demande en cours
1	Une reconnaissance suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle	(Si ABOUT1='1') A quel taux ? (TAUXREC)		
2	Une pension d'invalidité			
3	Une reconnaissance de la qualité de mutilé de guerre et assimilés			

4	Une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale (on n'inclut pas la mutuelle) pour un de vos problèmes de santé ou handicaps			
5	La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) de la COTOREP (ou d'une Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)			
6	a) L'orientation en ateliers protégés (ou entreprise adaptée) ou vers un centre de distribution de travail à domicile			
7	b) l'orientation dans les CAT (ou dans les établissement ou services d'aide par le travail)			
8	La prestation de compensation du handicap			
9	La délivrance de la carte d'invalidité			
10	Une autre reconnaissance			

Les termes de cette question sont assez compliqués car les dénominations des COTOREP et des Centres d'Aides par le Travail ont changé depuis peu. C'est pourquoi une carte code est disponible, vous évitant ainsi de lire les 10 modalités. Cela vous permettra aussi de gagner du temps et de ne pas froisser certains enquêtés, comme cela a pu être le cas lors des tests.

(Si la personne a 66 ans ou moins, si elle travaille et si elle a une reconnaissance administrative d'un de ses problèmes de santé)

Q 79

TRAD1 à 5

Votre emploi actuel est-il ...

S'affiche sous CAPI: tendre la carte code n°18

TRAD1	1. dans un établissement aux services d'aide par le travail (ESAT), (ex Centre d'aide par le travail (CAT)) ?	1.oui	2. non
<i>(Si TRAD1='2')</i> TRAD2	2. dans une entreprise adaptée (ex atelier protégé) ou un centre de distribution de travail à domicile (CDTD) ?	1.oui	2. non
<i>(Si TRAD2='2')</i> TRAD3	3. un emploi réservé aux personnes handicapées de la fonction publique ou des collectivités locales ?	1.oui	2. non
<i>(Si TRAD3='2')</i> TRAD4	4. un emploi de travailleur handicapé en milieu ordinaire hors entreprise adaptée (les ex « ateliers protégés ») et centres de distribution ?	1.oui	2. non
<i>(Si TRAD4='2')</i> TRAD5	5. un autre emploi ?	1.oui	2. non

Cette question ne sera posée qu'aux enquêtés ayant une reconnaissance de leur problème de santé. Les définitions sont disponibles dans l'encadré de la partie 1.2. Objectifs Nationaux.

Beaucoup de personnes seront dans la catégorie « un autre emploi » mais nous ne pouvons pas pour autant mettre la modalité 5 avant les autres. En effet, certains enquêtés qui ont des emplois réservés vous répondront qu'ils ont un emploi ordinaire car rien ne les différencie des autres. C'est pourquoi nous posons les questions 1 à 4 avant.

Q80**BTRAD**

(Si TRAD3='1' or TRAD4='1' or TRAD5='1') (Si ACT='1' and TRAD1 ne '1' and TRAD2 ne '1' and AG<=66)

Du fait de vos problèmes de santé, bénéficiez-vous d'un aménagement ou d'une adaptation de votre poste de travail sous la forme :

BTRAD1	d'un aménagement du temps de travail, ou d'un allègement des tâches,	1. oui	2. non
BTRAD2	d'une aide à la mobilité sur le lieu de travail ou d'une assistance pour le déplacement domicile-travail,	1. oui	2. non
BTRAD3	du soutien et de la compréhension de la part des collègues et de votre supérieur	1. oui	2. non
BTRAD4	d'autre chose,	1. oui	2. non

Si (BTRAD4='1') Précisez

Q81

(Si BTRAD='2') (Si ACT='1' and TRAD1 ne '1' and TRAD2 ne '1' and AG<=66)

Du fait de vos problèmes de santé, auriez-vous besoin d'un (Si BTRAD='1' autre) aménagement ou d'une adaptation de votre poste de travail ?

(Si BTRAD='2') (Si ACT='2' and AG<=66)

Pour occuper un emploi, auriez-vous besoin d'un aménagement ou d'une adaptation de votre poste de travail ?

BESOIN1	d'un aménagement du temps de travail, ou d'un allègement des tâches,	1. oui	2. non
BESOIN2	d'une aide à la mobilité sur le lieu de travail ou d'une assistance pour le déplacement domicile-travail,	1. oui	2. non
BESOIN3	du soutien et de la compréhension de la part des collègues et de votre supérieur	1. oui	2. non
BESOIN4	d'autre chose,	1. oui	2. non

Si (BESOIN4='1') Précisez

Les questions qui suivent sont là pour vérifier si les personnes handicapées subissent des discriminations sur le marché du travail.

Pour ces questions, des enquêtés pourront répondre sans objet. Ce sera par exemple le cas des personnes qui ont eu un accident du travail sans conséquence. Ce sera aussi le cas des personnes qui ont des problèmes de santé mineurs.

(Si AG<=66 and STC='2' and ACT='1')

Q82

Vos problèmes de santé étaient-ils connus de votre employeur lorsque vous avez obtenu votre emploi actuel ?

EMPSAIT

1. oui
2. non
3. non, car ce(s) problème(s) n'existai(en)t pas ou étai(en)t mineur(s)

(Si AG<=66 and ACT='2')

Q83

Vos problèmes de santé rendent-ils votre recherche d'emploi

HRECHE

1. plus facile
2. plus difficile
3. n'a pas d'influence
4. sans objet

(Si AG<=66 and ACT='2')

Q84

Estimez-vous qu'une au moins de vos candidatures à un emploi a été refusée à cause de vos problèmes de santé?

HOBSTA CL

1. oui
2. non
3. sans objet

(Si AG<=66 and ACT='2')

Q85

Vous arrive-t-il de vous faire aider par des associations spécifiques pour handicapés pour trouver un emploi ?

AIDERECH

1. oui

2. non
3. sans objet

(Si AG<=66 and ACT='2')

Q86

Lorsque vous êtes candidat à un emploi, signalez-vous votre handicap-vos problèmes de santé ?

HAVOUE

1. oui, dès le départ
2. oui, mais après un premier contact
3. non
4. sans objet

MODULE D

FACTEURS QUI PEUVENT AFFECTER VOTRE SANTÉ

Filtre sur tout le module :

Les personnes qui sont actives occupées au sens du BIT,

ACT='1'

Nous souhaitons dans cette dernière partie repérer les risques auxquels sont exposés les enquêtés. Cette dernière partie ne s'adresse donc qu'aux personnes qui ont un emploi actuellement. Elle reprend la forme et quelques modalités de l'enquête Conditions de travail 2005.

La première partie des questions concerne les risques pouvant affecter le physique des enquêtés. Par exemple, l'enquêté est menuisier, il respire des poussières de bois toute la journée. Au bout de vingt ans d'activité, il peut développer un cancer des voies respiratoires. Autre exemple : restons avec mon menuisier. Il coupe des planches et se trouve donc quotidiennement confronté à un risque d'accident. Cela peut affecter sa santé : il peut en effet perdre un doigt.

La seconde partie concerne les risques pouvant affecter le mental des enquêtés. Ces risques sont les brimades, les brutalités, les remontrances, la surcharge de travail... Ce sont des risques qui peuvent par exemple entraîner des dépressions, des angoisses...

(Si ACT='1')

Sur votre lieu de travail, êtes-vous amené(e) à ... ?

Q87		RFUPOU				
	respirer des fumées ou des poussières, des vapeurs, des gaz ou des produits chimiques ?	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">1. Oui</td> <td style="width: 50%; padding-left: 5px;">2. Non</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">!_!</td> <td style="padding-left: 5px;">!_!</td> </tr> </table>	1. Oui	2. Non	!_!	!_!
1. Oui	2. Non					
!_!	!_!					
Q88		RTOX				
	Etes-vous Etre en contact avec d'autres produits dangereux	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">1. Oui</td> <td style="width: 50%; padding-left: 5px;">2. Non</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">!_!</td> <td style="padding-left: 5px;">!_!</td> </tr> </table>	1. Oui	2. Non	!_!	!_!
1. Oui	2. Non					
!_!	!_!					
Q89		RVBRD				
	Etre exposé à des bruits ou des vibrations ?	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">1. Oui</td> <td style="width: 50%; padding-left: 5px;">2. Non</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">!_!</td> <td style="padding-left: 5px;">!_!</td> </tr> </table>	1. Oui	2. Non	!_!	!_!
1. Oui	2. Non					
!_!	!_!					

Q90	Porter des charges lourdes ?	RP	1. Oui !_!	2. Non !_!
Q91	Travailler dans des postures pénibles <u>ou</u> fatigantes à la longue, ? <i>Instructions enquêteurs : (torsion, bras levés, station debout prolongée, ...)</i>	RPOSD	1. Oui !_!	2. Non !_!
Q92	Etre exposé à des risques d'accidents ?	RA	1. Oui !_!	2. Non !_!

((Si deux risques physiques ou plus ont été cités, NRP>=2))

Q93	Parmi les risques que vous m'avez cités, quel est celui qui peut affecter le plus votre santé ?	RISMP
	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>(Si RUPOU='1')</i> les fumées ou poussières, vapeurs ou gaz, ou produits chimiques 2. <i>(Si RTOX='1')</i> les produits dangereux 3. <i>(Si RVBRD='1')</i> les bruits ou vibrations 4. <i>(Si RP='1')</i> le port de charges lourdes 5. <i>(Si RPOSD='1')</i> les postures pénibles et fatigantes 6. <i>(Si RA='1')</i> les risques d'accidents 	

L'enquête est amené à choisir parmi les risques qu'il a cités celui qui est selon lui le plus nuisible.

Q96	Au cours de votre travail, êtes-vous exposé à une charge de travail trop importante?	RCHTR	1. Oui !_!	2. Non !_!
Q97	Pour accomplir votre travail, êtes-vous obligé de vous dépêcher	RIAH		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. toujours 2. souvent 3. parfois 4. jamais 			
Q99	Au cours de votre travail, êtes-vous exposé à des agressions par les intempéries ou par les températures extrêmes ?	RI	1. Oui !_!	2. Non !_!

Q94	Au cours de votre travail, êtes-vous exposé à des agressions verbales, du harcèlement ?	RBR	1. Oui !_!	2. Non !_!
Q95	Au cours de votre travail, êtes-vous exposé à de la discrimination ?	RDR	1. Oui !_!	2. Non !_!
Q98	Au cours de votre travail, êtes-vous exposé à des agressions physiques, à de la violence ?	RAGPH	1. Oui !_!	2. Non !_!

(Si deux risques moraux ou plus ont été cités de Q96 à Q98, hors agressions par les intempéries, soit $NRM \geq 2$)

- Q100** **RISMM**
Parmi les risques que vous m'avez cités, quel est celui qui peut affecter le plus votre santé ?
1. *(Si RBR='1')* les agressions verbales, le harcèlement
 2. *(Si RDR='1')* la discrimination
 3. *(Si RCHTR='1')* la charge trop importante de travail
 4. *(Si RIAH='1')* le fait de devoir vous dépêcher pour accomplir votre travail
 5. *(Si RAGPH='1')* les agressions physiques, la violence

L'enquête est amené à choisir parmi les risques qu'il a cités celui qui est selon lui le plus nuisible (hors agressions par les intempéries).

S'affiche sous CAPI: Question à l'attention de l'enquêteur

Q101 **INFLUENCE**
(Si AG<=18)

Y avait-il un parent qui ait influencé l'entretien ?

1. oui
2. non

(Si AG>18)

Y avait-il une tierce personne qui ait influencé l'entretien ?

1. oui
2. non

Instruction complémentaire aux enquêteurs
Concernant l'approche des ménages dans le cadre de l'enquête complémentaire 2007
Santé, Handicap et Travail

Rappelons tout d'abord que l'enquête complémentaire SHT 2007 concerne les logements en sixième et dernière interrogation.

Ensuite, compte tenu de son sujet, cette enquête nécessite que tous les moyens soient mis en œuvre pour garantir aux ménages le niveau de confidentialité qu'ils désirent, en permettant aux personnes qui le souhaitent de répondre en dehors de la présence de quelqu'un de son entourage. Dans sa délibération sur l'enquête, la CNIL a insisté sur cette "obligation de confidentialité."

Afin de la garantir, les démarches suivantes d'approche des ménages sont à respecter.

Avoir deux rendez-vous avec des personnes différentes tout en assurant qu'elles puissent être seules si elles le souhaitent. La prise de rendez-vous peut être partiellement anticipée. Vous demandez à parler personnellement aux deux personnes, pas de proxy pour la prise de rendez-vous.

Il faudra lors du premier contact par visite ou par téléphone que vous proposiez au ménage une date de rendez-vous où s'il le souhaite il pourra répondre lorsqu'il est seul.

Lors d'une prise de contact téléphonique, vous devez préciser que l'enquête emploi sera suivie d'une enquête complémentaire portant sur la santé. Deux personnes (au maximum) seront tirées au sort dans le ménage. Les personnes tirées au sort devront répondre elles-mêmes au questionnaire de la complémentaire, sauf en cas d'inaptitude des personnes concernées. Leur époux ou conjoint ne pourra pas répondre à leur place.

Par ailleurs, vous devrez informer l'enquêté du caractère personnel des questions sur la santé. De ce fait, s'il le souhaite, vous lui donnerez un rendez-vous afin de l'interroger sur la complémentaire lorsqu'il est seul.

Lors d'une prise de contact par visite, vous devrez préciser au ménage que l'enquête complémentaire qui suit l'enquête emploi porte sur la santé. De ce fait, elle contient des questions personnelles sur les problèmes de santé et maladies de la personne interrogée. Par ailleurs, les personnes tirées au sort doivent répondre elles-mêmes au questionnaire, sauf en cas d'inaptitude des personnes concernées. Ce faisant, il est préférable que les interrogations sur l'enquête complémentaire soient menées de façon confidentielle. Vous êtes donc disposés à prendre rendez-vous afin d'interroger chacune des personnes tirées au sort lorsqu'elles sont seules.

Annexe 3 : reconstitution des variables européennes

RECONSTRUCTION DES FILTRES

- C24 in ('1','2') or (C84='1' & C85/88 et C89/90 n'est pas antérieur à une année avant la date de l'entretien) correspond à **TRAVANEU='1'** (a travaillé au cours des douze derniers mois)
- C24 in ('1','2') or C84='1' correspond à **DTRAVEU='1'** (a déjà travaillé)

RECONSTRUCTION DES VARIABLES DU MODULE

C209 Reconstruction à partir des variables VACC et TRAVANEU

Filtre : TRAVANEU='1' c'est-à-dire l'individu a travaillé au cours des douze derniers mois

Modalités :

C209='0' correspond à VACC='1'

C209='1' correspond à VACC='2'

C209='2' correspond à VACC in ('3','4')

C209='9' correspond à TRAVANEU='2'

C210 Reconstruction à partir de la variable TYPACC

Filtre : C209 in ('1','2')

Modalités :

C210='1' correspond à TYPACC='1'

C210='2' correspond à TYPACC='2'

C210='9' correspond à C209 not in ('1','2')

C211/212 Reconstruction à partir de plusieurs variables du module B

Filtre : C209 in ('1','2')

Modalités :

C211/212='00' correspond à RETR='2' and NRETR='1' and RETRA='1'

C211/212='01' correspond à RETR='2' and RETRA='2' and CACCREP='1'

C211/212='02' correspond à ARRET='2' or (ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='1')

C211/212='03' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='2'

C211/212='04' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='3'

C211/212='05' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='4'

C211/212='06' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='5' and D2RETR='1'

C211/212='07' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='5' and D2RETR='2'

C211/212='08' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='5' and D2RETR='3'

C211/212='09' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='5' and D2RETR='4'

C211/212='10' correspond à ARRET='1' and RETR='1' and D1RETR='5' and D2RETR='5'

C211/212='99' correspond à C209 not in ('1','2')

C213 Reconstruction à partir de la variable ACTUA

Filtre : C209 in ('1','2')

Modalités :

C213='1' correspond à ACTUA='1'

C213='2' correspond à ACTUA='2'

C213='3' correspond à ACTUA='3'

C213='4' correspond à ACTUA='4'

C213='5' correspond à ACTUA='5'

C213='9' correspond à C209 not in ('1','2')

C214 Reconstruction à partir du module A

TLISTTR indique le nombre de problèmes de santé causés ou aggravés par le travail

TLISTTR=PBCTR_1+PBCTR_2+...+PBCTR_j

L'indice j désigne le nombre de maladies déclarées par l'enquêté

La variable PBCTR_k indique si le problème n°k a été causé ou bien aggravé par le travail

Filtre : DTRAVEU='1'

Remarque : si C24 in ('1','2') alors DTRAVEU='1' ; si TRAVANEU='1' alors DTRAVEU='1'

Modalités :

C214='0' si TLISTTR=0

C214='1' si TLISTTR=1

C214='2' si TLISTTR>=2

C214='9' si DTRAVEU ne '1'

C215/216 Reconstruction à partir du module A

Filtre : C214 in ('1','2')

La reconstruction de cette variable à partir des variables du questionnaire n'est pas immédiate.

Cette variable est reconstruite à partir de la variable PBSERt qui correspond dans le questionnaire à PBSER2, à la mise en forme près de la variable. PBSERt est codée sur trois positions. Par exemple, PBSERt='161'. Cela signifie que le problème de santé le plus sérieux lié au travail est le problème déclaré à la question P16SANTE, et que c'est la première maladie déclarée à P16SANTE qui est la plus grave. Pour la reconstruction de la variable C215/216, l'information essentielle est fournie par les deux premières positions.

Soit POSITIONM=substr(PBSERt,1,2) la variable qui fournit les deux premières positions de la variable PBSERt.

C215/216='00' si POSITIONM='03'

C215/216='01' si POSITIONM='02'

C215/216='02' si POSITIONM='01'

C215/216='03' si POSITIONM='05'

C215/216='04' si POSITIONM='04'

C215/216='05' si POSITIONM='06'

C215/216='06' si POSITIONM='09' ou POSITIONM='10'

C215/216='07' si POSITIONM='07'

C215/216='08' si POSITIONM='11'

C215/216='09' si POSITIONM='15' ou POSITIONM='16'

Sinon C215/216='10' si PBSERt ne " and POSITIONM not in (01,02,03,04,05,06,07,09,10,11,15,16)

Remarque : un reclassement des cancers a été effectué selon la partie du corps atteinte, ie pour les POSITIONM='18'.

C217 Reconstruction à partir du sous module A2

Filtre : C214 in ('1','2')

IF C214 notin ('1','2') THEN C217='9' ;

ELSE IF C214 in ('1','2') THEN DO ;

 IF PBSER=PBSERT THEN DO ;

 IF C24 in ('1','2') THEN DO ;

 IF DIFATI='2' or DIFDI='2' or DIFLI='2' THEN C217='2' ;

 ELSE IF DIFATI='1' or DIFDI='1' or DIFLI='1' THEN C217='1' ;

 ELSE C217='0' ;

 END ;

 IF C24 notin ('1','2') THEN DO ;

 IF DIFDI='2' or DIFLI='2' THEN C217='2' ;

```

ELSE IF DIFDI='1' or DIFLI='1' THEN C217='1';
ELSE C217='0';
END;
END ;
IF PBSER ne PBSERT THEN DO ;
IF C24 in ('1','2') THEN DO ;
IF DIFATI2='2' or DIFDI2='2' or DIFLI2='2' THEN C217='2' ;
ELSE IF DIFATI2='1' or DIFDI2='1' or DIFLI2='1' THEN C217='1' ;
ELSE C217='0';
END ;
IF C24 notin ('1','2') THEN DO ;
IF DIFDI2='2' or DIFLI2='2' THEN C217='2' ;
ELSE IF DIFDI2='1' or DIFLI2='1' THEN C217='1' ;
ELSE C217='0';
END;
END;
END ;

```

C218/219 Reconstruction à partir du sous module A2

Filtre : C214 in ('1','2')

```

C218/219='00' si TRAVANEU='2' and CABAN='2'
C218/219='01' si PLTR='1'
C218/219='02' si DARMP in ('0','1')
C218/219='03' si DARMP='2'
C218/219='04' si DARMP='3'
C218/219='05' si DARMP='4'
C218/219='06' si DARMP='5'
C218/219='07' si DARMP='6'
C218/219='08' si DARMP='7'
C218/219='09' si DARMP='8'
C218/219='99' si C214 not in ('1','2')

```

C220 Reconstruction à partir de la variable TMP

Filtre : C214 in ('1','2') and [C24 in ('1','2') OR (C24 notin('1','2') and 2007-C85888<=8)]

C220=TMP

C221 Reconstruction à partir des variables NRM et RISMM

Filtre : C24 in ('1','2')

```

C221='0' si NRM=0 ;
C221='1' si [NRM=1 and (RBR='1' or RDR='1')] OR RISMM in ('1','2')
C221='2' si [NRM=1 and (RAGPH='1')] OR RISMM='5'
C221='3' si [NRM=1 and (RIAH='1' or RCHTR='1')] OR RISMM= in ('3','4')

```

C222 Reconstruction à partir du module D et de la variable RISMP

Filtre : C24 in ('1','2')

```

C222='0' si NRP=0 ;
C222='1' si [NRP=1 and (RFUPOU='1' or RTOX='1')] OR RISMP in ('1','2')
C222='2' si [NRP=1 and (RVBRD='1')] OR RISMP='3'
C222='3' si [NRP=1 and (RP='1' or RPOSD='1')] OR RISMP= in ('4','5')
C222='4' si [NRP=1 and (RA='1')] OR RISMP='6'

```